

MAI - JUIN 1994
MAY - JUNE 1994

CROCODILE

Lettre aux Parlements d'Europe - Fondée par Altiero Spinelli • Letter to the Parliaments of Europe - Founded by Altiero Spinelli

Les priorités du nouveau PE
The priorities of the new EP

p. 2

Au menu de Essen
The Essen agenda

p. 4

Letters from Brussels and Dublin
Lettres de Bruxelles et Dublin

p. 5-6

On the rights of immigrants
Les droits des immigrés

p. 7

Le PE à la croisée des chemins

Chers députés,

Nous vous présentons le premier numéro de la « Lettre Crocodile » de la quatrième législature européenne: il a été conçu comme un acte de confiance dans la possibilité de mener à bien - pendant cette législature et donc avant la fin de ce millénaire - la construction d'une Europe fédérale telle quelle avait été poursuivie par Altiero Spinelli.

L'Assemblée qui va se réunir le 19 juillet à Strasbourg se trouve en effet à un tournant décisif de la vie politique du Parlement européen et de l'Europe dans son ensemble.

La démolition du Traité de Maastricht

Le Traité de Maastricht a été graduellement vidé de ses éléments fondamentaux, ceci avant même son entrée en vigueur. Dans nombre de cas importants l'action des gouvernements nationaux est allée à l'encontre des orientations du Traité. Il suffit de citer quatre exemples:

- * pendant la guerre fratricide dans l'ex-Yougoslavie, l'Europe communautaire a montré - à travers son impuissance - les effets de l'absence d'une politique étrangère, de sécurité et de défense commune. Derrière l'avalanche de déclarations inutiles adoptées par les ministres des affaires étrangères, chaque gouvernement a joué son jeu dangereux dans l'échiquier balkanique, et ceci à partir de la reconnaissance hâtive et unilatérale de la Croatie et de la Slovénie par la diplomatie allemande.

- * en matière de citoyenneté européenne, les gouvernements n'ont pas respecté l'échéance du 1er janvier 1993 relative à la libre circulation des personnes. De surcroît, la résolution du Conseil Justice/Affaires

Intérieures du 20 juin 1994 en matière d'immigration est complètement étrangère à toute vocation de solidarité, qui devrait constituer un des piliers de la construction européenne.

- * en matière de fonctionnement des institutions communautaires, l'adoption du « compromis de Ioannina » sur la pondération de voix au sein du Conseil ouvre la voie à la paralysie décisionnelle, provoquée - il y a trente ans - par le compromis de Luxembourg et comporte un renforcement de la souveraineté nationale de chaque pays membre et donc un affaiblissement des mécanismes institutionnels de l'Union.

- * en matière de relance de l'économie européenne et de lutte contre le chômage, certains gouvernements ont défendu avec acharnement une idéologie néo-libériste pure et dure et les Douze dans leur ensemble s'apprêtent à ranger le Livre Blanc au placard, en se contentant des faibles lueurs de reprise qui se concrétisent aujourd'hui.

Le Parloir de la troisième législature

A côté de ces actes d'évidente irresponsabilité des gouvernements nationaux, il faut aussi dénoncer le fait que le Parlement élu en juin 1989 a été incapable de s'insurger pour affirmer sa vocation de représentant des citoyens européens. Le Parlement a renoncé, dès le début de son mandat, à élaborer son modèle d'Union européenne et a poursuivi la stratégie, dite des petits pas, - proposée par les conservateurs britanniques et par la majorité des socialistes au sein de la commission institutionnelle, mais acceptée par la majorité absolue



de l'Assemblée (ce qui montre que les partisans des petits pas siègent dans tous les groupes politiques !). C'est ainsi que le Conseil s'est pratiquement moqué de la requête d'association à la négociation intergouvernementale et les avis des députés sur l'élaboration du Traité de Maastricht (le modèle d'Union voulu par le gouvernement) n'ont été jamais pris en considération.

Pendant des années, la majorité des députés a proclamé son opposition à l'élargissement de l'Union sans l'approfondissement de son système de décision. Arrivée à la fin de son chemin et soumise au chantage des gouvernements nationaux, la majorité des députés a avalé l'élargissement dans la condition la plus mauvaise, pour les Douze comme pour les pays candidats. Enfin, en classant en annexe le projet de Constitution, il est devenu un grand Parloir, car un Parlement n'est tel que si, à la fin des débats, il décide : et le parloir ne décide rien.

Un Parlement qui décide

L'Assemblée qui va se réunir le 19 juillet doit montrer - dès son premier acte, qui consiste à élire son président jusqu'à fin 1996 - qu'elle est consciente de son rôle et qu'elle est prête à assumer sur elle-même la responsabilité de proposer le modèle d'Union européenne qui devra sortir de la révision de Maastricht en 1996.

Pour ce faire, l'Assemblée doit déclarer l'inutilité de réformes marginales qui se limitent à proposer quelques aménagements du Traité, mais qui n'effleurent même pas les raisons profondes de la crise de nos institutions.

Elle doit être convaincue du fait qu'à la fin de ce long processus, commencé avec le traité CEEA en 1952, doit émerger une Constitution complète de l'Union.

Elle doit être consciente du fait que la légitimation démocratique qui lui vient de son élection et la présence en son sein des principales forces politiques existant dans nos pays font d'elle la seule institution politique qui puisse proposer, avec toute l'autorité requise, un tel projet de Constitution.

Ce projet doit émerger de la convergence, des compromis et enfin d'un large consensus entre les forces politiques, et non de la convergence et du consensus entre les diplomates des pays membres.

Gare à la méthode intergouvernementale

Une fois voté par l'Assemblée, ce projet courra le plus grand danger, car les gouvernements prétendront le faire étudier par leurs diplomates, en le considérant - dans la meilleure des hypothèses - comme un simple document de travail en vue de la révision de Maastricht en 1996. Cette révision - on affirmera dans les seize capitales - ne pourra que acquiescer sa forme définitive qu'à la suite d'une conférence intergouvernementale se concluant avec un accord unanime de seize représentants nationaux: la fin de ce projet serait ainsi scellée.

En coopération avec toutes les forces politiques qui auront contribué à l'élaboration et au vote de ce projet, l'Assemblée devra exiger que celui-ci - qui sera formellement un traité international, mais en réalité une « loi constitutionnelle de l'Union » - soit transmis pour ratification aux organes constitutionnels compétents de chaque pays appelé à l'adopter, c.à.d. les parlements nationaux ou les peuples par voie de référendum.

Ce sera ainsi que l'Assemblée aura pris en main l'avenir de l'Europe.

Pour mémoire: les pouvoirs du Parlement et les neuf priorités de la législation européenne

* **libre circulation des personnes** : les frontières entre les pays membres de l'Union auraient dû disparaître le 31 décembre 1992 mais elles sont toujours là, comme un symbole de l'Europe inachevée. Le Parlement européen dispose d'un pouvoir d'avis conforme pour tout acte législatif dans ce domaine. En plus, il a utilisé son pouvoir de recours juridictionnel pour dénoncer la Commission européenne devant la Cour de Justice. A rappeler que même parmi les pays signataires de l'accord de Schengen - dont les négociations ont commencé en 1977 - les frontières n'ont pas encore été supprimées.

* **droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales**. La proposition de directive présentée par la Commission européenne devrait entrer en vigueur avant le 31 décembre 1994: le Parlement dispose d'un pouvoir de consultation, mais un conflit d'attribution entre la commission juridique et la commission institutionnelle a empêché l'Assemblée de se prononcer avant la fin de la législature. Ce qui fait le jeu des gouvernements qui s'opposent à l'adoption de cette directive au sein du Conseil.

* **extension des droits du citoyen européen**. La Commission européenne a présenté un rapport sur l'application des dispositions en matière de citoyenneté européenne, conformément au Traité de Maastricht, mais elle n'a pas proposé d'élargir les droits du citoyen européen. Le Parlement, qui dispose d'un pouvoir de consultation (et de pré-initiative législative), peut saisir l'occasion offerte par l'examen du rapport de la Commission pour proposer des dispositions tendant à compléter le Traité de Maastricht bien avant la révision de 1996.

* **mise en oeuvre du programme d'action en matière de politique sociale**. Le Parlement ne dispose d'un pouvoir de co-décision que dans les actions d'encouragement en matière d'éducation, mais il participe à l'élaboration des « lois » communautaires dans le cadre de la procédure de coopération pour tout ce qui concerne notamment la sécurité des travailleurs, la consultation, l'égalité femmes/hommes et la mise en oeuvre de la politique de formation professionnelle. En plus, il envisage d'engager la procédure de recours en carence contre le Conseil prévue à l'art. 175 CE dans le domaine de la politique sociale.

* **réseaux transeuropéens**. Il s'agit d'un des thèmes centraux du Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi, dont la mise en oeuvre sera axée sur des grands projets dans le domaine des transports, de l'énergie et de l'environnement. Les projets dans le domaine des transports doivent démarrer immédiatement et les autres projets pourront démarrer en 1996 au plus tard. Le Parlement dispose d'un pouvoir de codécision pour la définition des orientations et participe à leur mise en oeuvre à travers la procédure de coopération.

* **nomination de la nouvelle Commission européenne**. La procédure établie par le Traité de Maastricht donne au Parlement un véritable droit de co-décision sur la nomination du Président et de ses





commissaires, ce qui lui permet d'exiger la définition d'un rapport de confiance politique pas seulement sur la composition du collège mais aussi sur le programme de la législature.

* **système de ressources propres et procédure budgétaire.** Il s'agit d'un des domaines-clés où le Parlement n'a pas obtenu par le traité de Maastricht un renforcement de ses pouvoirs, ni en matière de recettes ni en matière de dépenses. Les nouvelles tâches qui devront être confiées à l'Union européenne - après son élargissement et suite à son approfondissement en 1996 - exigeront une révision du cadre financier fixé en 1993 et figé pour l'instant jusqu'à 1999. Le Parlement européen dispose d'un « paquet » de pouvoirs (consultation sur le système de ressources propres, dernier mot sur les dépenses non-obligatoires...), qui lui permet d'ouvrir - le moment venu - le dossier sur le budget de l'Union.

* **nouvelles adhésions.** Le Conseil européen de Corfou a demandé au Conseil et à la Commission de tout mettre en oeuvre pour que soient rapidement achevées les négociations avec Malte et Chypre sur le quatrième protocole financier, en vue de leur adhésion à l'Union, et il a pris acte avec satisfaction des demandes d'adhésion de la Hongrie et de la Pologne. Comme il a été le cas pour les adhésions des pays de l'AELE, le Parlement dispose d'un pouvoir d'avis conforme et il devra montrer d'être capable de l'utiliser avec plus de détermination qu'à l'occasion du vote du 4 mai 1994.

* **modifications des traités et conférence intergouvernementale en 1996.** Le Traité de Maastricht a déjà établi que la prochaine révision devra être effectuée en 1996 et qu'elle devra prendre en considération les questions résolues partiellement ou esquivées en 1991. Il s'agit notamment des pouvoirs du Parlement européen, de la dimension européenne de la défense, de la hiérarchie des normes et donc des relations entre autorité législative (Conseil et Parlement) et exécutive (Commission) et de l'extension de la citoyenneté européenne. A l'occasion de l'adoption de la résolution relative au projet de Constitution de Fernand Herman, le Parlement a approuvé une procédure (amendement Martin) qui représente un modèle très réaliste du pouvoir constituant revendiqué par Altiero Spinelli et les fédéralistes européens. Si le Parlement voudra être cohérent avec cette procédure et il voudra exploiter le tout petit pouvoir de consultation prévu par l'article N du traité de Maastricht, il devra donner un mandat contraignant à ses représentants au sein du Comité des sages afin que l'amendement Martin devienne la proposition centrale du Comité (ou de sa majorité) au Conseil européen à la fin de 1995.

Préparation de la Conférence Intergouvernementale de 1996 (la décision du Conseil européen de Corfou)

* « Le Conseil européen a décidé de créer un Groupe de réflexion qui sera composé de représentants des ministres des affaires étrangères des Etats membres et du Président de la Commission. Il sera présidé par une personne désignée par le gouvernement espagnol et commencera ses travaux en juin 1995. Deux représentants du Parlement européen participeront aux travaux du Groupe. »

A rappeler que les membres du Comité Dooge étaient des représentants personnels des chefs d'Etat et de gouvernement et que le Conseil des Ministres, réuni à

Ioannina, avait confirmé cette composition du Groupe de réflexion. Il est tout à fait évident que les administrations nationales ont réussi - pour l'instant - dans leur opération de contrôle de la préparation de 1996.

Une nuance significative semble apparaître dans la définition des membres du Groupe, qui est « composé de représentants... » et auquel « participent deux représentants du Parlement européen ». Cette nuance pourrait finalement jouer dans l'intérêt du Parlement, puisque ses représentants pourraient ne pas se considérer liés aux conclusions du Groupe.

* « Les institutions sont invitées à établir, avant le début des travaux du Groupe, des rapports sur le fonctionnement du Traité de Maastricht, qui constitueront une contribution aux travaux du Groupe. »

A rappeler que l'amendement Martin avait établi que le projet de Constitution du Parlement aurait dû être le document de base d'un comité de sages chargé de préparer 1996.

* « Le Groupe examinera et élaborera des suggestions concernant les dispositions du Traité dont la révision est prévue ainsi que d'autres améliorations possibles, dans un esprit de démocratie et d'ouverture, sur la base de l'évaluation du fonctionnement du Traité contenue dans les rapports. Il élaborera également, dans la perspective de l'élargissement futur de l'Union, des options sur les questions institutionnelles figurant dans les conclusions du Conseil européen de Bruxelles et dans l'accord de Ioannina (pondération des voix, seuil pour les décisions prises à la majorité qualifiée, nombre des membres de la Commission et toute autre mesure estimée nécessaire pour faciliter les travaux des institutions et garantir leur efficacité dans la perspective de l'élargissement). »

Il s'agit d'un mandat bien plus large que celui rédigé à Ioannina - qui se bornait à faire référence à la question de la pondération des voix et du seuil des décisions prises à la majorité qualifiée - et d'un défi qui exigera une réponse du Parlement européen de la quatrième législature, plus ambitieuse que celle donnée par le Parlement de la troisième législature et donc à la hauteur du projet Spinelli de 1984.

* « La procédure prévue par le Traité pour la révision s'appliquera à la phase suivante » (c.à.d. à la révision de 1996).

Il s'agit du noeud central de la bataille du Parlement européen, des forces et des députés partisans de l'Europe fédérale, des gouvernements prêts à jouer le jeu de la décision majoritaire contre le chantage du veto d'un contre les autres. Si on accepte le principe que la révision de 1996 doit être le résultat d'une négociation diplomatique et donc l'élaboration d'un traité international, il est tout à fait évident qu'on tombera dans le piège de l'accord unanime et d'une révision de low profile. Si on part du principe que la révision de Maastricht représente une modification importante des bases constitutionnelles de l'Union européenne et que son résultat devra être l'élaboration d'une véritable Constitution fédérale, il est tout à fait évident qu'on sortira des limites apparemment infranchissables de l'article N pour entrer dans une phase nouvelle - et démocratique - de l'histoire de la construction européenne.

English translation on request



4 Au menu du Conseil Européen de Essen (déc. 94)

- * Etude de la Commission sur la création de nouveaux emplois.
- * Rapport du Conseil ECOFIN sur les expériences nationales qui ont eu des résultats positifs pour l'emploi.
- * Inventaire de la Commission des diverses actions communautaires propres à favoriser les initiatives de développement local et les initiatives locales en faveur de l'emploi.
- * Rapport complet de la Commission sur la subsidiarité.
- * Rapport du « Groupe Christophersen » sur les réseaux transeuropéens dans le domaine des transports.
- * Examen du financement des réseaux par le « Groupe Christophersen » et le Conseil ECOFIN.
- * Débat sur les progrès accomplis dans le domaine de la société d'information.
- * Evaluation par le Conseil et la Commission de la politique globale de l'Union européenne dans la région du Bassin méditerranéen.
- * Rapport du Président de la Commission sur les progrès accomplis sur la stratégie à suivre dans la perspective de la préparation à l'adhésion des pays de l'Europe centrale et orientale.
- * Examen à mi-parcours de Lomé IV en vue de la révision de certaines dispositions de l'Accord et de la définition du prochain protocole financier.
- * Rapport du Conseil sur le mandat, la composition et le statut de la commission consultative dans le domaine du racisme et de la xénophobie.
- * Rapport du Conseil Justice et Affaires Intérieures sur la lutte contre les aspects pénaux de la fraude.
- * Rapport des instances compétentes (Conseil, Commission...) sur l'avancement des dossiers dans la coopération dans les domaines de la justice et des affaires intérieures.
- * Nomination, d'un commun accord, du président et des autres membres de la Commission européenne (si le Parlement vote son approbation lors de la session plénière du mois de novembre).

The Essen Agenda at the European Council (dec. 94)

- * *Study of the Commission on job creation.*
- * *ECOFIN Report on positive national results in the employment field.*
- * *Commission stock taking of the various community actions designed to promote local development and local initiatives in favour of employment.*
- * *Final report of the Commission on subsidiarity.*
- * *« Christophersen Group » report on trans-European networks in the field of transport.*
- * *Study of network economic viability by the « Christophersen Group » and the ECOFIN Council.*
- * *Debate on the progress achieved in the field of the information society.*
- * *Evaluation by the Council and Commission of the general policy of the European Union for the Mediterranean area.*
- * *Report of the President of the Commission on the strategy to be followed in preparation of the accession of the Central and Eastern European States.*
- * *Examination of Lomé IV with a view to revising certain provisions of the Agreement and working out the next financial protocol.*
- * *Council report on the mandate, composition and status of the advisory committee on racism and xenophobia.*
- * *Justice and Home Affairs Council report on the fight against the criminal aspects of fraud.*
- * *Progress report by the competent authorities (Council, Commission, ...) for cooperation on justice and home affairs.*
- * *Appointment, by common accord, of the president and the other members of the European Commission.*



Rédacteur en chef : Joannis Papageorgiou.

Secrétaire de rédaction : Laura Autore.

Lettre bimestrielle, fondée par Altiero Spinelli, Felice Ippolito et Pier Virgilio Dastoli en octobre 1980 pour soutenir l'action du Club Crocodile et l'élaboration du projet de Traité instituant l'Union européenne par le Parlement européen. Publiée en français et en anglais, avec le soutien du Club Crocodile pour l'Union européenne et la collaboration des Intergroupes parlementaires fédéralistes.

Co-présidents : John Pinder et Francesco Gui.

Ont collaboré à cette Lettre : Cathy Browne, Scott Crosby, Gary Miller, Simon Nugent, Pascale Sinnaeve.

Direction : rue Froissart 119, Bte 23, B-1040 Bruxelles, tél. 284 33 41, Fax 284 90 29.

Imprimée par : Imprimerie De Beys, chaussée de Waterloo 1245, B-1180 Bruxelles, tél. 374 17 25, Fax 374 44 62.

Crocodile est envoyé à tous ceux qui acceptent de participer aux frais de rédaction, de traduction, d'impression et de diffusion, moyennant une contribution de 2000 FB (minimum) par an, à verser en faveur du Club Crocodile pour l'Union européenne, BBL 310-058677-10, Bruxelles.

L'idée graphique de Crocodile a été imaginée et dessinée par Sergio Ruffolo.

Lettres publiées depuis octobre 1980 : 53.



Bruxelles : Un malaise européen

Vingt-cinq sièges du nouveau Parlement Européen seront occupés par des parlementaires belges.

La fièvre électorale était telle que les élections n'ont été précédées d'aucune action ou discours politique inoubliables. La Belgique n'échappe pas à la crise frappant sévèrement l'idéal européen. A l'instar de tous les autres Etats membres de l'Union, les problèmes nationaux ont dominé la campagne. La crise s'est aussi manifestée par le ton triste et peu enthousiaste de la campagne. L'électeur n'a malheureusement pu faire son choix à partir des meilleures informations disponibles. Déplorable situation pour un des pays fondateurs de la Communauté traditionnellement fédéraliste et de plus accueillant plusieurs institutions européennes sur son territoire.

Dans les circonstances actuelles ce n'est qu'à travers le résultat du vote et non le nombre de bulletins que l'on peut mesurer la crise actuelle. Si les élections européennes n'étaient pas obligatoires, le pourcentage de votes attendrait-il le 90.2% ou serait-il tombé en-dessous de l'actuel pourcentage? Difficile à dire. Il est plus que probable que les électeurs auraient montré encore moins d'intérêt pour les affaires européennes. La Belgique aurait ainsi été plus clairement victime de la vague persistante d'euro pessimisme.

L'avancée de l'extrême droite est la surprise majeure des élections. Le nombre de sièges occupés par l'extrême droite s'élève à présent à trois dont un pour la Wallonie et Bruxelles. La population et la presse ont été très choquées par cette avancée. Il est certain qu'elle exprime un malaise durable. Avant ces élections, l'extrême droite était essentiellement présente en Flandres. A présent Bruxelles et la Wallonie ont aussi leur représentant.

Parmi les partis traditionnels, le parti libéral est sorti grand vainqueur du scrutin. Il gagne un siège (trois sièges au total). Les socialistes sont les perdants. Il perd deux sièges et en garde deux. Ecolo est le deuxième perdant, il perd un siège et se retrouve donc avec un seul représentant. Leur défaite peut être expliquée par leur soutien au dossier éco-taxe. En ce qui concerne le parti Gauches Unies, avec 1,6% il ne semble pas représenter une alternative pour la gauche. Quant au parti social chrétien, il garde ses deux sièges malgré un petit recul.

Il y a eu donc peu de mouvement au sein de la traditionnelle opposition gauche-droite. Les sièges perdus par la gauche ont bel et bien été récupérés par la droite. Le fédéralisme européen perd pied et il est urgent de trouver une réponse à cette dangereuse crise.

Brussels : A European Malaise

Twenty-five seats of the new European Parliament will be occupied by Belgian representative.

No European fever neither strong political actions nor memorable speeches preceded the elections. Belgium was excluded of the debate that surrounded the « European ideal ». Like all other EU Member States, national issues dominated the electoral campaign. Another sign of the crisis was the dull and un-enthusiastic campaign. This did not help the electors to make their choice with the best possible available information with regard to european issues. Sad situation, for the country that is the home of many EU institutions with a strong federalist tradition being one of the founding members of the European Union.

What would have been the percentage of votes should the elections not be compulsory? Would have it dropped compared to 1989? difficult to tell but likely less than 90% of the population would have voted. Belgium would have been victim of the same decrease in interest in European affairs. this comes most probably by the lack of visible political and economic accomplishment. Europe has not proved that it can solve major problems such as war and unemployment. This disillusion could explain the results of the elections.

These elections brought no enormous surprise, except that the success of extreme right that brings to three the number of seats of the far- right parties have in the European Parliament. Most of the population was shocked by the advance of the far right. these votes exemplifies a long-standing malaise. before these elections, the extreme right was essentially present in flanders, but now Brussels and Wallonia have one of their own representatives in the European parliament.

As expected, the liberal party (PRL) lead by Jean Gol was the most successful of all French speaking traditional parties. It gained one seat (up to three). The Socialists, with José Happart at the head of the list are the biggest loser. it lost two seats (from 5 to 3). the second and unexpected loser was the green party (Ecolo) which lost one seat (from 2 to 1). The explanation for the set back of Ecolo was their support of the eco-tax. With regard to Gauches Unies with only 1.6%, it does not seem to have a bright future without becoming the left-wing alternative. The Social Christian Party (PSC) kept its two seats although experiencing a small setback.

All in all there was little movement within the traditional Socialists, Left wing and Liberal right wing camps. Federalism lost this battle.

Crocodile : lettre aux Parlements d'Europe a été conçu pour faire connaître les points de vue des Intergroupes fédéralistes constitués au sein du Parlement européen, dans les Parlements nationaux et dans les autres organes élus.

Crocodile représente aujourd'hui un instrument de communication et d'information indispensable pour les élus et les électeurs européens.



Dublin : Une alarme pour le déficit démocratique

La faible participation des citoyens irlandais aux élections européennes (44%) représente un refus gênant de l'importance de l'influence du Parlement européen qui a été liée par la presse au rôle insignifiant du PE dans la nomination de la Commission. Il s'agit de la reconnaissance bienvenue, même si tardive, du déficit démocratique.

Le contexte irlandais a été fréquemment dessiné comme un referendum sur les réalisations du Gouvernement national (peut-être la seule véritable caractéristique européenne de ces élections). Dans la mesure où ceci était le cas, il y a eu une diminution significative de la force électorale du Parti Travailleur vis-à-vis du bon résultat des élections nationales il y a dix-huit mois et la perte d'un siège de la Gauche démocratique. Le vote de protestation à gauche a créé la principale surprise avec la victoire des deux candidats Verts qui ont concentré leur campagne sur le recyclage des déchets nucléaires sur la côte britannique (THORP) ainsi que sur les problèmes plus strictement internes de l'environnement. THORP a été le thème plus clairement transnational discuté dans la campagne.

Les problèmes politiques soulevés pendant la campagne ont inclus le chômage et la défense. Le thème de la neutralité a été encore une fois la source de contrastes plutôt que de clarification et elle sera la source de graves difficultés à l'occasion de la ratification des conclusions de la CIG en 1996. L'intérêt très actif des irlandais et de la presse sur la situation dans l'ex-Yougoslavie a signifié que cet exemple de politique étrangère a été souvent évoqué pendant la campagne.

Le système électoral spécifique (des circonscriptions multi-sièges élus avec le « single transferable vote ») a signifié que les conflits au sein des partis et les thèmes personnels - plus connus dans les partis Socialiste et Libéral - étaient en évidence dans ces élections. L'opinion a été divisée si l'adoption d'un système de liste avant les prochaines élections augmenterait ou diminuerait la participation au vote mais elle offre maintenant une certaine attraction en terme de réduction de contrastes internes.

Pour souligner l'importance des personnalités dans les élections on devrait rappeler que parmi les élus il y a eu deux ministres titulaires et l'ancien ministre des Affaires Etrangères Gerard Collins. Il a été aussi élu l'ancien président de l'Association agricole irlandaise qui a vu deux de ses propres prédécesseurs quitter le Parlement. En général il y a eu un renouvellement significatif avec sept nouveaux visages parmi les quinze MPE irlandais.

Dublin : A warning about the democratic deficit

The embarrassingly low turn out by the Irish electorate (44%) represented a rejection of the relevance of the European Parliament which commentators have subsequently linked to the EP's irrelevance to the selection of the Commission. A welcome -if belated- recognition of the practical realities of the democratic deficit.

The Irish contest was frequently described as referendum on the performances of the National Government (perhaps the only truly European feature of this election). In so far as this was the case there was little change with the Junior coalition Labour Party's share of the vote declining significantly from a good showing in National elections 18 months previously and a loss of the seat of the Democratic Left (CG). The protest vote on the left gave the most striking result of the election in wins by two Green candidates who tapped concern on the subject of Nuclear Waste reprocessing on the British coast (THORP) as well as on purely domestic environmental issues. THORP was the most tangible transnational issue debated in the campaign.

Policy issues raised during the campaign included employment and defence. The issue of Neutrality, worryingly, was again the source of more heat than light and is likely to be the source of great difficulty on the occasion of the ratification of the conclusions of the 1996 IGC. The very active interest of the Irish public and media on development in the Former Yugoslavia meant that this case study of Foreign Policy co-operation was often invoked during the campaign.

The unique electoral system (of multi seat constituencies elected by single Transferable Vote) meant that intra-party conflicts and personality issues - most publicly in the smaller Socialist and Liberal parties - were to the fore in this election. Opinion is divided as to whether the adoption of the list system in advance of the next election would enhance or diminish voter participation but is now offering some attraction in terms of reducing internecine fights.

To highlight the importance of personalities in the election it might be noted that amongst the elected were two incumbent Junior Ministers and the former Minister for Foreign Affairs Collins. Also elected was the past President of the Irish farmers Association who saw two of his own predecessors departing the Parliament. Overall there has been significant renewal with seven new faces amongst the 15 Irish MEPs.

« Nous sommes bien conscients du fait qu'en vous écrivant en français et en anglais, qui ne sont ni l'une ni l'autre notre langue maternelle, nous risquons de commettre des fautes linguistiques plus au moins graves, et nous imposons, d'autre part, un effort supplémentaire à nous-mêmes qui écrivons et à quelques-uns d'entre vous qui nous lisez. Mais c'est là le destin de toute langue qui devient « koiné diálektos », « lingua franca ». Il en a été ainsi, par exemple, du latin et du grec, lorsqu'ils sont devenus les deux langues de communication courantes dans l'Empire romain. Veuillez donc, chers lecteurs, accepter de bonne grâce la médiocrité de notre langue. De notre côté, nous nous efforcerons de dire des choses qui méritent d'être lues. »

« We are aware that by writing to you in French or English, neither of which is our mother tongue, on the one hand we run the risk of making some serious grammatical mistakes, while on the other hand we are putting an additional strain on ourselves as authors, as well as on some of our readers. But that is the fate of any language which becomes a « koiné diálektos », a « lingua franca ». It happened, for example, in the case of Latin and Greek, when they became the two languages for everyday communication in the Roman Empire. Thus we ask our readers to make allowances for our mediocre prose. For our part, we promise to write things deserving to be read. »

(Altiero Spinelli, « Crocodile », octobre 1980)

Déclaration du « Groupe Ardennes » sur les droits des immigrés

1. Le « Groupe Ardennes », constitué de citoyens européens qui travaillent dans les institutions de l'Union, s'oppose fermement à la lettre et à la philosophie de la résolution du Conseil Justice/Affaires Intérieures du 20 juin sur la limitation de l'admission à des fins d'emploi de ressortissants de pays tiers dans les Etats membres de l'Union.

2. Le Groupe dénonce la notion de « préférence communautaire à l'emploi », qui ne peut qu'avoir des retombées extrêmement négatives sur la situation des travailleurs immigrés résidant légalement dans les Etats membres, en les mettant dans la situation de citoyens de catégorie B. Cette notion est complètement étrangère à toute vocation de solidarité, qui devrait constituer un des piliers de la construction européenne.

3. S'il est vrai que dans la situation économique présente des Etats membres - et notamment en ce qui concerne le chômage - un contrôle des flux d'immigration s'impose, sont inacceptables les critères que le Conseil voudrait que les Etats membres suivent dans leurs politiques en matière d'immigration.

4. Le principe selon lequel « les Etats membres refusent l'entrée sur leur territoire des ressortissants des pays tiers à des fins d'emploi » est destiné à renforcer les tendances fascistes et racistes qui montent en Europe et à provoquer des graves tensions entre communautés différentes.

5. Les dispositions indiquées notamment en matière de travail saisonnier risquent d'instaurer une sorte de traite d'esclaves.

6. Le Conseil, toujours réticent quand il s'agit d'appliquer des mesures d'harmonisation communautaire, n'hésite pas à intimer aux Etats membres de renégocier leurs accords avec les pays tiers afin de se désolidariser avec ces derniers en matière d'immigration.

7. De plus, le Conseil a fait preuve de la plus grande hypocrisie en « décidant » de ne pas s'occuper du problème de la libre circulation des ressortissants des pays tiers dans le territoire de l'Union, du regroupement familial, des droits des immigrés légalement résidant dans les pays de l'Union, des droits à reconnaître également aux immigrés clandestins.

8. Pour « restrictive » qu'elle soit, une politique communautaire de l'immigration ne peut qu'être une politique globale, fondée en premier lieu sur les principes de la solidarité, de la pleine reconnaissance et garantie des droits de tous ceux qui vivent et travaillent dans le territoire de l'Union - y compris le droit de vote dans les élections locales - de l'ouverture de l'Union, de la responsabilité à l'égard des pays du Sud du Monde.

9. Le Groupe partage entièrement les réactions critiques vis-à-vis de la résolution du Conseil exprimées par certains gouvernements, hommes politiques, associations et par le Vatican.

10. Le Groupe réaffirme son engagement à contribuer à la construction d'une politique européenne de solidarité, d'ouverture et de contribution au développement des pays du Sud.

Declaration of the « Ardennes Group » on the rights of immigrants

1. The « Ardennes Group », constituted of European citizens working in the institutions of the Union, strongly opposes the letter and the philosophy of the Justice and Home Affairs Council's resolution of 20 June on the limitation of the number of third-country citizens admitted to work in Union Member States.

2. The Group condemns the idea of a « community employment preference », which can only have extremely negative repercussion on the position of migrant workers legally residing in the Member States by making them into second-class citizens. This notion is completely alien to the vocation of solidarity that should constitute one of the pillars of European construction.

3. If immigration rates are controlled, because of the current economic situation in the Member States, the criteria for controlling immigration that the Council would like the Member States to follow are unacceptable.

4. The principle that « Member States must refuse entry to their territory of third-country citizens for the purpose of employment » will reinforce the fascist and racist tendencies in Europe and will provoke serious tensions between countries.

5. The provision in question, especially those concerning seasonal employment, might lead to the establishment of a kind of slave trade.

6. The Council - always reticent when it comes to applying community harmonisation measures - does not hesitate to suggest that Member States renegotiate their agreements with Third Countries in order to loosen the ties of solidarity with them on the question of immigration.

7. Moreover, the Council has shown the greatest hypocrisy in « deciding » not to deal with the issue of the free circulation of citizens from Third Countries in Union Member States, of the re-union of families, of the rights of immigrants legally resident in Union Member States, of the rights to apply also to illegal immigrants.

8. However, « restrictive » it is, a community immigration policy can only be a global one, founded primarily on the principles of solidarity, of full recognition and guarantee of the rights of all those who live and work on Union territory - including the right to vote in local elections - of the opening of the Union, of the responsibility to the countries of the South.

9. The Group entirely shares the critical reactions to the Council resolutions expressed by certain governments, politicians, associations and the Vatican.

10. The Group reaffirming its commitment to contribute to the construction of a European policy of solidarity, openness and support of the development of countries of the South.



Le calendrier de la présidence allemande

Juillet

- 7 : Ministres du Logement, Dresden
- 8 : Ministres affaires sociales, Bruxelles
- 11 : Conseil ECOFIN, Bruxelles
- 15 : Conseil européen extraordinaire, Bruxelles
- 15 : Ministres de l'environnement, Dresden, et Ministres affaires culturelles, Würzburg
- 18 : Conseil affaires générales et agriculture, Bruxelles
- 18 : Ministres de la recherche, éducation et sciences, Schwerin
- 22 : Ministres transport, Ludwigsburg
- 25 : Conseil budget, Bruxelles
- 27 : Conseil ECOFIN, Bruxelles
- 28 : Conseil Justice et affaires intérieures, Bruxelles

Septembre

- 7 : Ministres justice et affaires intérieures, Berlin
- 9 : Ministres ECOFIN, Lindau
- 10 : Ministres affaires étrangères, Barsinghausen
- 12 : Comité permanent emploi, Bruxelles
- 15 : Ministres affaires familles et femmes, Berlin
- 19 : Conseil ECOFIN et agriculture, Bruxelles
- 21 : Ministres aménagement du territoire, Leipzig
- 22 : Conseil affaires sociales, Bruxelles
- 23 : Ministres marché intérieur, Francfort
- 25 : Ministres agriculture, Münster
- 26 : Conseil européenne de l'Artisanat, Berlin
- 26 : Conseil transports, Bruxelles
- 28 : Conseil industrie et pêche, Bruxelles
- 29 : Conseil recherche, Bruxelles

Octobre

- 4 : Conseil affaires générales et environnement, Luxembourg
- 10 : Conseil ECOFIN, Luxembourg
- 16 : Elections du Bundestag
- 24 : Conseil agriculture, Luxembourg
- 27 : Conseil jeunesse, Luxembourg
- 31 : Conseil affaires générales et marché intérieur et consommateurs, Luxembourg

Novembre

- 7 : Conseil ECOFIN, Bruxelles
- 8 : Conseil industrie, Bruxelles
- 10 : Conseil affaires culturelles, Bruxelles
- 14 : Conseil agriculture, Bruxelles
- 16 : Conseil budget, Bruxelles
- 17 : Conseil télécommunication, Bruxelles
- 21 : Conseil transports, Bruxelles
- 23 : Conseil pêche, Bruxelles
- 25 : Conseil développement, Bruxelles
- 28 : Conseil affaires générales, Bruxelles
- 29 : Conseil énergie, Bruxelles
- 30 : Conseil justice et affaires intérieures, Bruxelles

Décembre

- 1 : Conseil recherche, Bruxelles
- 5 : Conseil éducation et ECOFIN, Bruxelles
- 6 : Conseil affaires sociales, Bruxelles
- 8 : Conseil marché intérieur, Bruxelles
- 9-10 : Conseil européen, Essen
- 12 : Conseil agriculture, Bruxelles
- 15 : Conseil ECOFIN et environnement, Bruxelles
- 19 : Conseil affaires générales et pêche, Bruxelles
- 20 : Conseil de l'espace économique européen
- 22 : Conseil santé, Bruxelles

Agenda of the German Presidency

July

- 7 : Housing Ministers, Dresden
- 8 : Social Affairs Ministers, Brussels
- 11 : Eco-Fin Council, Brussels
- 15 : Extraordinary European Council, Brussels
- 15 : Environment Ministers, Dresden and Cultural Affairs Ministers, Würzburg
- 18 : General Affairs and Agriculture Councils, Brussels
- 18 : Ministers for Research, Education and Science, Schwerin
- 22 : Transport Ministers, Ludwigsburg
- 25 : Budget Council, Brussels
- 27 : Eco-Fin Council, Brussels
- 28 : Justice and Home Affairs Council, Brussels

September

- 7 : Justice and Home Affairs Ministers, Berlin
- 9 : Eco-Fin Ministers, Lindau
- 10 : Foreign Affairs Ministers, Barsinghausen
- 12 : Permanent Committee on Employment, Brussels
- 15 : Family and Women's Affairs Ministers, Berlin
- 19 : Eco-Fin and Agriculture Councils, Brussels
- 21 : Land Planning Ministers, Leipzig
- 22 : Social Affairs Council, Brussels
- 23 : Internal Market Ministers, Frankfurt
- 25 : Agriculture Ministers, Münster
- 26 : European Council on Artisanal Activities, Berlin
- 26 : Transport Council, Brussels
- 28 : Industry and Fisheries Councils, Brussels
- 29 : Research Council, Brussels

October

- 4 : General Affairs and Environment Councils, Luxembourg
- 10 : Eco-Fin Council, Luxembourg
- 16 : Elections of the Bundestag
- 24 : Agriculture Council, Luxembourg
- 27 : Youth Council, Luxembourg
- 31 : General Affairs, Internal Market and Consumers Councils, Luxembourg

November

- 7 : Eco-Fin Council, Brussels
- 8 : Industry Council, Brussels
- 10 : Cultural Affairs Council, Brussels
- 14 : Agriculture Council, Brussels
- 16 : Budget Council, Brussels
- 17 : Telecommunications Council, Brussels
- 21 : Transport Council, Brussels
- 23 : Fisheries Council, Brussels
- 25 : Development Council, Brussels
- 28 : General Affairs Council, Brussels
- 29 : Energy council, Brussels
- 30 : Justice and Home Affairs Council, Brussels

December

- 1 : Research Council, Brussels
- 5 : Education and Eco-Fin Councils, Brussels
- 6 : Social Affairs Council, Brussels
- 8 : Internal Market Council, Brussels
- 9-10 : European council, Essen
- 12 : Agriculture Council, Brussels
- 15 : Eco-Fin and Environment Councils, Brussels
- 19 : General Affairs and Fisheries Councils, Brussels
- 20 : Council of the European economic Area
- 22 : Health Council, Brussels

